

COLLECTION  
**bio**éthique  
critique

Sous la direction de  
**Marie-Hélène Parizeau**  
**Soheil Kash**

# À chacun son développement durable ?

De la diversité culturelle  
aux nanotechnologies







# **À chacun son développement durable ?**

De la diversité culturelle  
aux nanotechnologies

Collection

## **Bioéthique critique**

Sous la direction de Marie-Hélène PARIZEAU

L'objectif principal de cette collection est la diffusion en langue française de résultats de recherche originaux dans le champ de la bioéthique et de l'éthique de l'environnement.

La bioéthique est entendue dans un sens large qui inclut son orientation biomédicale traditionnelle mais aussi ce qu'on appelle l'éthique de l'environnement.

«Bioéthique critique» est donc une collection conçue comme un carrefour de réflexion multidisciplinaire et interdisciplinaire, d'abord éthique, mais à l'heure de la mondialisation, aussi en lien avec le politique. Ce carrefour permet que l'on s'interroge collectivement, d'une part sur les conséquences des nouvelles technologies en biomédecine sur l'être humain et, d'autre part, sur la relation de l'être humain à la nature-environnement. Cette collection constitue un lieu de discussion ouvert sur le monde et sa diversité culturelle.

La collection veut promouvoir d'abord les résultats de recherche originaux, mais aussi les ouvrages collectifs, les essais et, à l'occasion, la traduction d'ouvrages significatifs de bioéthique en langue française.

### **Déjà parus :**

Marie-Hélène Parizeau et Jacynthe Tremblay (dir.), *Milieus modernes et reflets japonais. Chemins philosophiques* (2015).

Catherine Baudoin, *Plantes transgéniques : quelle évaluation éthique?* (2014).

Marie-Hélène Parizeau et Jean-Philippe Pierron, *Repenser la nature. Dialogue philosophique, Europe, Asie, Amériques* (2012).

Bernard Reber, *La démocratie génétiquement modifiée. Sociologies éthiques de l'évaluation des technologies controversées* (2011).

Marie-Luce Delfosse, Marie-Hélène Parizeau, Jean-Paul Amann (dir.), *La recherche clinique avec les enfants : à la croisée de l'éthique et du droit. Belgique, France, Québec* (2009).

Marie-Hélène Parizeau et Georges Chapoutier (dir.), *L'être humain, l'animal et la technique* (2007).

Jean-Paul Amann, Catherine Chiron, Olivier Dulac et Anne Fagot-Largeault (dir.), *Épilepsie, connaissance du cerveau et société* (2006).

Marie-Hélène Parizeau et Soheil Kash (dir.), *Néoracisme et dérives génétiques* (2006).

Marie-Hélène Parizeau et Soheil Kash (dir.), *De l'inégalité dans le dialogue des cultures : mondialisation, santé et environnement* (2005).

# **À chacun son développement durable?**

De la diversité culturelle  
aux nanotechnologies

Sous la direction de  
**MARIE-HÉLÈNE PARIZEAU**  
**ET SOHEIL KASH**



**Presses de  
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Financé par le gouvernement du Canada  
Funded by the Government of Canada



Gravure originale: Monique Parizeau  
Maquette de couverture : Laurie Patry  
Mise en pages : Danielle Motard

ISBN : 978-2-7637-2328-0  
ISBN PDF : 9782763723297

© Les Presses de l'Université Laval  
Tous droits réservés. Imprimé au Canada  
Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2016

Les Presses de l'Université Laval  
[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

*Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.*

# Table des matières

Présentation des auteurs.....	XV
Introduction .....	1
Marie-Hélène PARIZEAU et Soheil KASH	

## PREMIÈRE PARTIE

### DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DIVERSITÉ CULTURELLE

Le développement durable : une logique d'exclusion de la diversité culturelle? .....	15
Marie-Hélène PARIZEAU	
1. Contextualisation historique .....	18
2. Le PNUE : de la protection de l'environnement à la monétarisation des services environnementaux .....	22
3. Le PNUD : le développement humain comme équité et liberté .....	25
4. L'éclipse du concept de diversité culturelle dans le discours sur le développement durable.....	32
 L'éphémère dure longtemps	
Réflexions sur le développement durable .....	37
Soheil KASH	
 À chacun son développement : quelques réflexions et défis pour le Brésil et l'Amérique latine .....	47
Maria Inácia D'AVILA NETO	
1. L'hybridité culturelle dans les terres de promesse et inégalité.....	47
2. Colonialité et développement : les dimensions impossibles et possibles.....	50
3. Grammaire morale d'une cartographie à trois thèmes .....	52

3.1	La nature hybride dans les appropriations de l'environnement : première définition. . . . .	53
3.2	Solidarité économique et son imaginaire: deuxième définition. . . . .	55
3.3	Le kaléidoscopique de l'hybridité culturelle et les invisibilités sociales : troisième définition . . . . .	56
4.	Anciennes questions: où en sommes-nous dans les nouvelles réponses? . . . .	59
 <b>Hospitalité et diversité culturelle: réflexions éthiques sur le développement durable . . . . .</b>		<b>65</b>
Sophie CLOUTIER		
1.	Les difficultés du dialogue entre les cultures et le paradoxe de l'implication . .	66
2.	Les visages de l'hospitalité. . . . .	69
3.	L'hospitalité comme éthique . . . . .	72
4.	Entre l'universalisme et le particularisme. . . . .	74
 <b>De la nature de la culture . . . . .</b>		<b>77</b>
Mathieu GAGNON		
1.	Introduction: du patrimoine à la culture . . . . .	77
2.	Détour: le concept de culture en anthropologie . . . . .	79
3.	Retour: le concept de culture à l'UNESCO . . . . .	85
4.	La culture: entre Cicéron et Arendt. . . . .	86
5.	Conclusion: du Ciel à la Terre . . . . .	89
 <b>Gestion sociale de la biodiversité au Brésil Une voie essentielle pour le développement d'un pays méga-divers . .</b>		<b>93</b>
Marta DE AZEVEDO IRVING		
1.	Pour introduire la problématique en question . . . . .	93
2.	Conflits historiques et dette à récupérer pour la gestion de la nature . . . . .	95
3.	Politiques publiques et gestion sociale des aires protégées. . . . .	97
4.	Dimension du problème et défis en matière de politiques publiques. . . . .	100
 <b>Mobilisation en ligne pour la conservation de la biodiversité au Brésil : expressions contemporaines d'une épistémologie du Sud . . . . .</b>		<b>105</b>
Marie Louise TRINDADE CONILH de BEYSSAC et Maria Inácia D'ÁVILA NETO		
1.	La carte culturelle Suruí. La biodiversité comme un domaine d' <i>interculturalité</i> . . . . .	106

2. À la frontière des technosciences et des connaissances traditionnelles : cybernétisation et hybridation . . . . .	114
3. Diversité et communication contre-hégémonique. . . . .	116
4. Se faire connaître pour se faire respecter . . . . .	119
<b>Pauvreté et identité : quelle place dans le développement durable ?</b>	
<b>Le cas des <i>favelas</i> à Rio de Janeiro . . . . .</b>	<b>123</b>
Regina Gloria NUNES ANDRADE	
1. Quelques repères historiques sur la création des <i>favelas</i> . . . . .	123
2. Les actions du gouvernement brésilien pour l'éradication de la pauvreté. . . . .	125
3. Pauvreté, vulnérabilité et identité . . . . .	125
4. Quelques données statistiques . . . . .	126
5. Une voie de sortie : l'activité créative . . . . .	127
6. Centro Cultural Cartola et les travaux sociaux . . . . .	129
7. Conclusion. . . . .	130
<b>Développement des villes en Amérique latine</b>	
<b>Quelle forme possible de développement durable ? . . . . .</b>	<b>133</b>
Oscar Daniel CORBELLA et Gustavo D'AVILA SIQUEIRA	
1. La dialectique de la durabilité : Un chemin incomplet entre le présent et le futur . . . . .	133
2. La dialectique de la durabilité : un chemin incomplet entre le « nous » et l'« autre » . . . . .	134
3. Durabilités multiples : la recherche de l'autorité . . . . .	136
4. La durabilité des villes. . . . .	138
5. Représentations et déconstructions . . . . .	141
6. La réinvention du paradigme. . . . .	143
<b>Les écovillages sénégalais et les besoins technologiques . . . . .</b>	<b>147</b>
Abdoulaye SÈNE	
1. Introduction . . . . .	147
2. Problématique de la transformation des villages du Sénégal . . . . .	148
3. Leviers d'action pour le développement des écovillages . . . . .	150
4. Quelle est la place des nanotechnologies dans les écovillages sénégalais ? . . . . .	154
5. La transition vers une économie verte . . . . .	156
6. Conclusion. . . . .	157

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NANOTECHOLOGIES**

<b>Quelle place pour les nanotechnologies dans l'agriculture des pays du Sud ?</b>	
<b>Entre agriculture de précision et agriculture écologiquement intensive</b>	<b>163</b>
Catherine LARRÈRE	
1. Les nanotechnologies dans les agricultures du Sud : les potentialités et leur contexte .....	164
2. La révolution verte et ses limites .....	167
3. Agriculture de précision .....	170
4. Agriculture écologiquement intensive ou révolution doublement verte, comme application de l'agro-écologie .....	173
5. Conclusion .....	177
<b>Le développement techno-scientifique et l'éthique de la terre à l'heure du développement durable : quel progrès ? Quelle finalité ? .....</b>	
Louis-Étienne PIGEON	
1. Introduction .....	179
2. Le développement durable, nouveau paradigme relationnel ? .....	181
3. La relation agricole .....	183
4. Technique, agriculture et modernité .....	185
5. Conclusion .....	189
<b>De quel paradigme technique les technologies de la convergence relèvent-elles ? .....</b>	
Raphaël LARRÈRE	
1. Le <i>faire</i> et le <i>faire-avec</i> .....	193
1.1 Deux modèles d'action technique qui impliquent des rapports différents des hommes à la nature .....	195
1.2 Deux façons d'agir qui impliquent des rapports différents entre les hommes .....	196
2. De quel paradigme technique les nouvelles technologies relèvent-elles ? .....	197
2.1 L'émergence de propriétés inédites par l'exploration des possibles .....	198
2.2 Des actions techniques qui relèvent du faire-faire et donc d'un faire-avec, mais avec une culture technique de fabricant .....	201
2.3 Des risques inhérents à la démarche .....	203
3. En guise de conclusion .....	204

Nanotechnologie et éthique : L'avis de la COMEST et la pratique de l'Union européenne . . . . .	209
Philippe BUSQUIN	
La nanomédecine au cœur des enjeux stratégiques de la bioéconomie . . . . .	219
Mathieu NOURY	
1. La valeur stratégique de la nanomédecine dans la globalisation techno-économique. . . . .	219
2. La bioéconomie ou l'économisation programmée du vivant. . . . .	220
2.1 Répondre à la crise de l'industrie pharmaceutique . . . . .	221
2.2 Créer la bioéconomie. . . . .	223
2.3 La bioéconomie comme <i>Knowledge-based Bio-economy</i> . . . . .	225
3. Le régime de la recherche nanomédicale : l'innovation comme finalité. . . . .	226
3.1 Quand le chercheur se fait entrepreneur . . . . .	227
3.2 La course à la compétitivité . . . . .	229
4. Conclusion. . . . .	230
Nanotechnologies et brevets : perspectives de développement durable sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	233
Sophie VERVILLE	
Introduction . . . . .	233
1. Considérations de base en droit des brevets. . . . .	235
1.1 L'encadrement juridique des brevets. . . . .	235
1.2 Les principes-clés du régime international des brevets . . . . .	236
2. Les difficultés soulevées par les demandes de brevet portant sur les nanotechnologies . . . . .	238
2.1 Les découvertes, les créations et la notion d'invention. . . . .	239
2.2 L'examen de la brevetabilité troublé par les nanotechnologies . . . . .	239
3. La perspective du développement durable en matière de brevets portant sur les nanotechnologies . . . . .	243
3.1 Le brevetage des nanotechnologies : ce qui est légal est-il raisonnable ? . . . . .	243
3.2 L'initiative de l'OMPI en matière de développement durable : quelles possibilités en droit des brevets ? . . . . .	245
Conclusion . . . . .	248

**Nanotechnologie et développement durable : le point de vue des chercheurs  
brésiliens** ..... 251

Tania Maria de FREITAS BARROS MACIEL  
et Carmen Silvia MENEZES MACHADO

1. Introduction	251
2. Nanotechnologie et développement durable	253
3. Méthodologie	254
4. La situation brésilienne	255
5. Analyse des entrevues	256
5.1 À propos de la trajectoire des chercheurs en nanotechnologies	256
5.2 À propos de la différence entre nanoscience et nanotechnologie	257
5.3 Sur l'interdisciplinarité	258
5.4 À propos de la divulgation scientifique	259
5.5 À propos des exemples d'application	259
5.6 À propos des protocoles de sécurité	260
5.7 À propos des risques et du contrôle des risques	262
6. L'état de la question au Brésil	264
7. Conclusion	267

**Perception et acceptabilité sociale des risques liés à l'utilisation  
des nanotechnologies au Québec** ..... 271

Nathalie DE MARCELLIS-WARIN, Ingrid PEIGNIER  
et Anaïs VAIRINHOS

1. Introduction	271
2. Résultats des enquêtes menées auprès de la population du Québec	273
2.1 Les catégories de risques les plus préoccupantes	273
2.2 Le niveau de risque perçu lié à l'utilisation des nanotechnologies	275
2.3 Le niveau de confiance accordé au gouvernement pour la gestion des risques liés à l'utilisation des nanotechnologies	277
2.4 L'acceptabilité sociale de l'utilisation des nanotechnologies	277
3. Influence des facteurs sociodémographiques sur la perception des risques	280
4. Influence des sources d'information et des parties prenantes auxquelles font confiance les répondants sur la perception des risques	286
5. Comparaison du niveau de perception des risques reliés à l'utilisation des nanotechnologies à celui d'autres risques	289
6. Facteurs ayant un impact sur l'acceptabilité des nanotechnologies	291
7. Conclusion	295

<b>L'éthique des nanotechnologies : vers un élargissement de l'évaluation des risques ?</b>	
<b>Le concept « d'histoire culturelle des catastrophes technologiques » . . . .</b>	<b>299</b>
Marie-Hélène PARIZEAU	
1. Petit retour historique sur les nanotechnologies . . . . .	300
2. Un monde plus complexe . . . . .	302
3. Comment inscrire une éthique des nanotechnologies dans un cadre élargi ? .	304
4. Élargir le concept d'évaluation des risques . . . . .	306
4.1 Première piste : introduire la question de la finalité . . . . .	306
4.2 Deuxième piste : élargir le concept d'évaluation des risques . . . . .	309
<b>Analyse des débats publics sur les nanotechnologies en France et en Suisse</b>	
<b>Concevoir les risques à partir d'une histoire culturelle des catastrophes technologiques . . . . .</b>	
	<b>315</b>
Frédéric DUBOIS, Jimmy VOISINE et Marie-Hélène PARIZEAU	
1. Le savoir objectif des experts face à la perception subjective du public . . . . .	315
2. Une histoire culturelle des catastrophes technologiques . . . . .	319
3. Méthodologie . . . . .	320
4. Résultats. La consultation publique française . . . . .	323
5. Les références de premier niveau quantitativement majoritaires . . . . .	324
6. Les références de premier niveau quantitativement marginales . . . . .	327
7. Le second niveau lexical . . . . .	330
8. Ailleurs en Europe. Le cas de la Suisse . . . . .	334
9. Conclusion . . . . .	335
<b>La participation tout est dit : mais tout reste à faire . . . . .</b>	<b>339</b>
Bernard REBER	
1. La participation plus expérimentée que légitimée . . . . .	342
2. Irruption de la participation citoyenne dans l'évaluation des technologies . . . .	347
2.1 Évaluation des conséquences et des options techniques . . . . .	349
2.2 Extension de la perspective pour la politique de recherche et développement . . . . .	350
2.3 Mise à l'agenda . . . . .	351
2.4 Cartographie de controverses scientifiques publiques . . . . .	351
2.5 Sondages plus interactifs . . . . .	352
2.6 « Faire le tour des arguments » . . . . .	353

2.7	Recadrage « du » débat . . . . .	355
2.8	Médiation. . . . .	355
2.9	Avis pour des politiques consacrées à des domaines technologiques nouveaux. . . . .	356
2.10	Nouvelles formes de gouvernance . . . . .	357
3.	Discussion . . . . .	357
4.	Conclusion. Retour aux moyens, aux règles et à l'évaluation des procédures participatives . . . . .	360

## Présentation des auteurs

**Philippe BUSQUIN**, physicien et politicien, il a été ministre socialiste en Belgique, puis Commissaire européen et député européen.

**Sophie CLOUTIER**, professeure à l'Université Saint-Paul, Ottawa.

**Oscar Daniel CORBELLA**, Docteur en physique de l'Institut de Physique Balseiro – Bariloche, Argentine; professeur titulaire dans le programme d'études supérieures en urbanisme de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro.

**Maria Inácia D'ÁVILA NETO**, professeure en psychologie sociale à l'Université fédérale de Rio de Janeiro, Brésil.

**Gustavo D'AVILA SIQUEIRA**, maîtrise en architecture de l'Université Laval, doctorant en urbanisme à l'Université fédérale de Rio de Janeiro.

**Marta DE AZEVEDO IRVING**, professeure titulaire dans le Programme Eicos/IP et Programme de Politiques publiques, Stratégiques et Développement (PPED/IE) de l'Université fédérale de Rio de Janeiro et chercheur senior à l'Institut National de Science et Technologie du CNPq/Ministère de Science et Technologie du Brésil.

**Tania Maria DE FREITAS BARROS MACIEL**, professeur titulaire dans le programme d'études interdisciplinaires des communautés et d'écologie sociale, Université fédérale de Rio de Janeiro, Brésil.

**Nathalie DE MARCELLIS-WARIN**, PhD., professeure titulaire, École polytechnique de Montréal, présidente du CIRANO, Groupes Risque et Développement durable.

**Frédéric DUBOIS**, doctorant à la faculté de philosophie de l'Université Laval, Québec.

**Mathieu GAGNON**, doctorant à la faculté de philosophie de l'Université Laval, Québec.

**Soheil KASH**, professeur associé à la faculté de philosophie de l'Université Laval, Québec.

**Catherine LARRÈRE**, philosophe, professeure émérite à l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

**Raphaël LARRÈRE**, ingénieur agronome et sociologue, ancien directeur de recherche à l'INRA.

**Carmen Silvia MENEZES MACHADO**, chercheur dans le programme d'études interdisciplinaires des communautés et d'écologie sociale, Université fédérale de Rio de Janeiro, Brésil.

**Regina Gloria NUNES ANDRADE**, psychologue sociale, professeure titulaire à l'Université d'État de Rio de Janeiro, Brésil.

**Mathieu NOURY**, sociologue, Ph.D de l'Université de Montréal et de l'Université Paris-Nanterre.

**Marie-Hélène PARIZEAU**, professeur titulaire à la faculté de philosophie de l'Université Laval, Québec.

**Ingrid PEIGNIER**, Ing., M. Sc. A, directrice de projets, CIRANO, Groupe Risque, Québec.

**Louis-Étienne PIGEON**, chargé d'enseignement à la faculté de philosophie de l'Université Laval, Québec.

**Bernard REBER**, sociologue, directeur de recherche au CNRS, attaché au CEVIPOF de SciencesPo, Paris.

**Abdoulaye SÈNE**, sociologue, professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal.

**Marie Louise TRINDADE CONILH DE BEYSSAC**, chercheure au programme EICOS/UFRJ, Université fédérale de Rio de Janeiro, Brésil.

**Anaïs VAIRINHOS**, M.Ing, École polytechnique de Montréal, professionnelle de recherche CIRANO, Groupe Risque.

**Sophie VERVILLE**, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, Québec.

**Jimmy VOISINE**, doctorant à la faculté de philosophie de l'Université Laval, Québec.

# Introduction

Marie-Hélène PARIZEAU  
et Soheil KASH

En 2013, lorsque nous avons proposé le thème du « développement durable et des nanotechnologies » dans le cadre d'une réflexion plus globale sur « la diversité culturelle », les milieux scientifiques et les chercheurs concernés s'interrogeaient de façon dubitative sur les liens entre ces trois entités. Ils avaient raison ! Ces liens ne sont pas explicites, ils doivent être mis au jour car ils cachent des enjeux éthiques, philosophiques, économiques et politiques. Ce travail d'analyse et de mise en lumière est bien l'objet de cet ouvrage collectif.

À l'origine, notre hypothèse<sup>1</sup> part d'une interrogation simple : ou bien les sociétés se développent selon une logique inhérente à leurs propres structures, et indépendamment de toute autre société, ce qui suppose une juxtaposition de sociétés qui n'ont aucun lien entre elles ; ou bien on suppose que les sociétés sont toujours déjà en rapport entre elles, rapports d'influence, d'échanges, de guerre, de domination et de résistance. Cette seconde possibilité qui est la nôtre dans cet ouvrage collectif suppose *la diversité culturelle* des sociétés comme facteur qui précède et qui détermine tout processus de développement.

Entre l'âge du bronze et l'ère des nanotechnologies, l'humanité a traversé plusieurs étapes de développements techniques, culturels et guerriers qui ont façonné les grands événements de l'histoire des civilisations. Ce n'est qu'avec l'avènement de la modernité européenne à partir du XV<sup>e</sup> siècle que l'humanité voit se creuser un fossé énorme entre l'Occident moderne et le reste non moderne de l'humanité par le biais d'une démarcation technique, scientifique, économique et guerrière. Cette période commence avec la « découverte » du Nouveau Monde

---

1. Les analyses et les conclusions de cette introduction n'engagent que les auteurs Marie-Hélène Parizeau et Soheil Kash.

par l'Europe et le nouveau rapport entre les différentes civilisations qui a suivi. Il s'établit alors une relation de supériorité que l'Europe s'est attribuée, lui permettant alors de désigner de « primitifs » ou de « sauvages » les habitants indigènes du Nouveau Monde. C'est alors la naissance de l'ethnologie.

Entre le nouveau monde et l'ancien, l'ethnologue européen n'a pas tardé à découvrir que tout ce qui n'est pas blanc n'est pas « primitif », et qu'une grande partie du monde non occidental avait derrière elle toute une *histoire culturelle développée*. En dehors des tribus rencontrées en Amazonie, en Afrique ou en Australie, il a découvert les limites de ses catégories théoriques, et l'aberration de considérer comme « primitives » par exemple l'Égypte pharaonique, les civilisations, chinoise, indienne, mayas ou arabo-musulmane. Ces sociétés millénaires se sont développées sur d'autres trajectoires culturelles, bien qu'elles n'aient pas connu de révolution industrielle et de réforme intellectuelle et religieuse, et qu'elles se soient retrouvées dans la situation du vaincu face à la modernité européenne. Cette catégorisation européenne est, au XIX<sup>e</sup> siècle en Occident, à la base de l'orientalisme, discipline qui venait combler les lacunes de l'ethnologie des sociétés dites primitives.

C'est du sein de ces débats autour de la modernité occidentale, son « avance » par rapport aux sociétés non modernes et le « retard » de ces dernières, que s'est fait sentir la nécessité de « rattraper » l'avance de l'Occident dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (l'ère Meiji au Japon, la *Nahda* arabe), et qu'on a assisté au tournant du XX<sup>e</sup> siècle à l'émergence du concept de « développement technique et économique accéléré ». En revisitant l'itinéraire du concept de développement, on peut constater qu'il a revêtu trois significations théoriques qui, malgré leurs différences, sont traversées en filigrane d'une philosophie de l'histoire ancrée dans l'évolutionnisme. Le concept de « développement », tel qu'élaboré par l'économie politique anglaise pour décrire l'évolution capitaliste libérale (et critiqué par Marx), va aboutir à une série de modes de production qui se succèdent à travers l'histoire de l'humanité. Ensuite, le concept de « développement accéléré » ou de « croissance accélérée » est lié à la stratégie des pays « sous-développés » de rattraper « l'avance » technique et économique des pays occidentaux modernes. Enfin, tout en étant contemporain de l'effondrement de l'Union soviétique et de la remise en question de l'idéologie marxiste qui l'a inspirée, le concept de « développement durable », né en 1987 avec le rapport Brundtland, récupère la stratégie de rattrapage tout en se réclamant d'un nouveau libéralisme mondial fondé sur la « durabilité » de ses recettes de développement, mais en y incluant les limites environnementales de la biosphère.

Sans vouloir cerner toute la littérature que le concept de développement durable a suscitée, nous nous contenterons ici de soulever deux questions théoriques autour de ce concept :

1. Qui développe qui et quoi? Ou qu'en est-il de la diversité culturelle? Les deux concepts qui ont précédé celui du développement durable – le concept de *développement* et celui de *développement accéléré* – renvoyaient au développement des sociétés par elles-mêmes. Dans le cadre du *développement*, il s'agissait d'étudier l'évolution de la société capitaliste occidentale selon les lois du marché. Dans le cas du *développement accéléré* se posait le problème d'une société « sous-développée » qui décidait de son propre gré de rattraper le « retard » technique et économique par rapport à « l'avance » de la modernité occidentale. Quant au *développement durable* qui est devenu la politique des instances internationales de la mondialisation, il a le souci d'assurer le bien-être non seulement des générations futures de la société occidentale, mais également celui des autres sociétés les moins favorisées. Ne peut développer les sociétés sous-développées que celui qui les connaît mieux qu'elles ne se connaissent elles-mêmes : la Banque mondiale et les différents organismes internationaux qui invitent le reste de l'humanité à s'ajuster au libéralisme à l'intérieur des limites des écosystèmes.
2. Une fois admis le fait que le modèle économique libéral est le seul modèle fiable, les pays sous-développés n'auront qu'à suivre ce modèle proposé comme étant l'avenir de l'humanité. Or, ce même modèle économique proposé fait l'amalgame entre le « Bien » des pays sous-développés et leur « bien-être » conçu en termes de « besoins » purement économiques. Imposer à quelqu'un la conception de son propre « Bien », n'est-ce pas le priver de toute *liberté* de choisir selon les critères de sa propre culture et d'affirmer son droit à la différence?

Si nous avons choisi l'exemple des nanotechnologies, c'est qu'il illustre les ambivalences du développement durable. Ainsi sont relancées les questions : qui développe qui et pour quoi? Quel est le bien-être recherché? Qui définit le Bien? À cela toute une nouvelle série de questions surgissent en cascade : qui définit et évalue les risques? Qu'est-ce qu'une science ou une innovation responsable? Quelle nouvelle conception de la nature et de l'être humain est véhiculée par les nanotechnologies?

Entre les nanotechnologies et le développement durable, les croisements sont très récents, à peine une décennie. Les débuts de la convergence entre les disciplines scientifiques (physique, génie, informatique, biologie, neuroscience) autour du projet des nanotechnologies, remontent à 2002 aux États-Unis, et se font sous la direction de la Nanotechnology National Initiative (NNI). Le discours qui accompagne cette initiative politique, et qui passe par la voix de Mihail Roco, mettait l'accent sur une prophétie de l'espoir par le progrès scientifique, une utopie révolutionnaire de la transformation et de la maîtrise de la matière, avec des accents

post-humanistes. Il en appelait alors à une « Renaissance » symbolisant à la fois l'émergence d'un Homme Nouveau Universel, tel un « *born again* » évangéliste. Il jouait ici tant sur le registre de la rationalité que sur celui de la prophétie religieuse caractéristique du contexte multiculturaliste américain qui arrivait le politique au religieux sous la présidence de G. W. Bush. Ce discours renouait également avec les débuts de la cybernétique à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, en faisant valoir un climat politique violent à travers le monde (nous sommes alors juste après le 11 septembre 2001), ce qui nécessite alors davantage d'ordre, une vision globale centrée sur un Homme Nouveau et le développement des sciences et des techniques comme source de progrès et d'accomplissement humain.

Cependant, le discours post-humaniste qui avait déjà cours dans le champ de la bioéthique a cédé sa place, à la fin des années 2000, à une articulation entre les nano-objets et le développement durable à mesure que les enjeux de toxicité des nanoparticules se précisaient et que des nanoproducts étaient commercialisés à grande échelle. Le contexte politique avait aussi changé avec la présidence démocrate de Barak Obama qui débute en 2009. Certains scientifiques dénonçaient, dans la foulée, des décisions administratives américaines qui continuaient de calquer l'évaluation des risques des nanomatériaux sur celle des macromatériaux classiques, et lançaient un appel pour une attitude responsable quant aux conséquences environnementales et pour la santé humaine. L'exemple européen est alors souvent cité comme une attitude éthique responsable de l'application du principe de précaution : « *no data, no market* ». Ainsi progressivement, comme dans l'article de M. Roco, en 2008<sup>2</sup>, les liens entre nanotechnologies et développement durable se tissent à travers des nouveaux concepts « de gouvernance des risques » ou « d'innovation technologique responsable »<sup>3</sup>.

Ce discours pour une *science responsable* est d'ailleurs relayé par des scientifiques eux-mêmes, qui demandent des études de pharmacocinétique et de toxicologie avant que la production industrielle des nanotechnologies sur une large échelle

- 
2. « *Responsible development includes respect for life and ethics, support for improving quality of work and quality of life, sustainable development and the overall respect for human condition* », Roco Mihail C., 2008, « Possibilities for global governance of converging technologies », *Journal of Nanoparticle Research*, 10, p. 21.
  3. Moor J., 2005, « Why we need better ethics for emerging technologies », *Ethics and Information Technology*, 7, 111-119.  
Fleischer T., Grunwald A., 2008, « Making nanotechnology developments sustainable. A role for technology assessment? », *Journal of Cleaner Production*, 16, 889-898  
Preston Christopher, 2005, « The promise and the threat of Nanotechnology. Can environmental Ethics guide us? », *International Journal for Philosophy of Chemistry*, 11(1), 19-44.

ne soit autorisée<sup>4</sup>. Dans ces conditions, les nanotechnologies peuvent s'inscrire dans le développement durable, au sein du triangle vertueux de l'économie, de l'environnement et du développement humain, tel que défini par le rapport Brundtland de 1987.

Mais, comme nous allons le voir dans cet ouvrage, le concept de développement durable est fortement remis en question depuis 25 ans. Différents mouvements contestent la science devenue techno-sciences au service de l'économie capitaliste (le fameux complexe militaro-industriel qui fonctionne à partir de l'innovation technologique). D'autres s'interrogent sur la fracture scientifique et technologique croissante entre les pays développés et les pays en développement qui rend ainsi les populations consommatrices et dépendantes de technologies sans en avoir ni la maîtrise, ni la capacité d'en produire. Enfin, certains plaident pour des innovations technologiques adaptées aux besoins des gens et de leurs visions du monde, s'insurgent devant l'obsolescence programmée des objets techniques qui polluent la planète, ou proposent les «*low-tech*» comme moyen d'appropriation citoyenne et culturelle pour les pays du Sud comme du Nord.

Cet ouvrage collectif, multidisciplinaire et international avec des contributions d'universitaires brésiliens, sénégalais, français, belges et québécois, vise à explorer les liens entre diversité culturelle et développement durable, dans une première partie, et les liens entre les nanotechnologies et le développement durable, dans une seconde partie. À travers toutes ces pistes et ces voix différentes, s'exprime la recherche de voies alternatives, de modes de développement différents dans le respect de la pluralité et l'affirmation de la diversité des cultures. D'où le titre de cet ouvrage : «*À chacun son développement durable ?*».

Cet esprit d'ouverture et de dialogue a caractérisé le colloque international qui est à l'origine de ce livre. Intitulé *Innovations technologiques et diversité culturelle (III) : Nouvelles perspectives pour le développement durable ? L'exemple des nanotechnologies*, ce colloque a été co-organisé par Marie-Hélène Parizeau de la faculté de philosophie de l'Université Laval et François Anctil, directeur de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (EDS) de cette même université. Il s'est déroulé les 4,5 et 6 septembre 2013 à l'Université Laval à Québec<sup>5</sup>. Ce colloque s'est tenu dans la foulée de deux colloques tenus à Rio

- 
4. Voir par exemple : Schulte P., Salamanca-Buentello F., 2007, «*Ethical and scientific issues of nanotechnology in the workplace*», *Environmental Health Perspectives*, 115 (11), 5-12. Gwinn M., Vallyathan V., 2006, «*Nanoparticles: Health effects – Pros and Cons*», *Environmental Health Perspectives*, 114 (12), 1818-1825.
  5. Dans le cadre du concours de subvention connexion, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada a largement contribué par son financement à la tenue de ce colloque et à la publication de ce livre. Nous remercions Frédéric Dubois, Jimmy Voisine

de Janeiro, au Brésil, consacrés à la diversité culturelle et organisés par Maria Inácia D'Ávila Neto, Tania Maria De Freitas Barros Maciel, Regina Gloria Nunes Andrade. Ces dernières avaient invité Marie-Hélène Parizeau au colloque du 6 au 9 août 2012 intitulé « Frontières et diversité culturelle », dans le cadre de la chaire UNESCO sur le développement durable UFRJ/EICOS à l'Université fédérale de Rio de Janeiro. Ainsi débutait une série d'échanges fructueux avec des collègues brésiliennes dont le dynamisme intellectuel est reflété dans cet ouvrage. Maria Inácia D'Ávila Neto, professeure à l'Université fédérale de Rio de Janeiro et figure intellectuelle de la psychologie sociale au Brésil, est décédée le 7 novembre 2015. Nous lui rendons ici un hommage affectueux.

Cet ouvrage s'amorce dans sa première partie sur plusieurs contributions qui critiquent le concept de développement durable et explorent sur le plan théorique le concept de diversité culturelle. Certaines dimensions pratiques sont exposées à partir d'exemples sur la gestion complexe de la biodiversité et du développement socioéconomique au Brésil, la création artistique malgré la vulnérabilité dans les *favelas*, les conditions pour une ville durable, les écovillages pour sortir de la pauvreté dans les campagnes du Sénégal.

Le premier texte, de *Marie-Hélène Parizeau*, analyse comment, avec le déploiement du concept de développement durable depuis 20 ans au sein de certaines agences des Nations Unies (PNUE, PNUD) le concept de diversité culturelle a été occulté pour réduire de plus en plus le développement durable à des dimensions économiques et fonctionnelles. En introduisant le concept de diversité culturelle, elle plaide pour une pluralité de modes de vie plus respectueuse des personnes et des communautés vivant ensemble dans des écosystèmes diversifiés.

Dans le deuxième texte, *Soheil Kash* se propose de revisiter le concept de développement sous ses trois significations : développement, développement accéléré et développement durable, en posant que tout développement s'inscrit dans une diversité culturelle qui le détermine. La diversité culturelle est alors conçue dans des rapports de domination et de résistance à cette domination.

*Maria Inácia D'Ávila Neto* plaide, dans le troisième texte, pour l'hybridité culturelle caractéristique de l'Amérique latine. Elle explique la trajectoire du mouvement du *Buen Vivir* qui s'accompagne de revendications de justice environnementale, de luttes des populations indigènes et des paysans. Elle indique les pistes d'une émancipation plus équilibrée dans une construction de nature et de culture, où

---

et Adrien Crépeau pour leur patient travail de révision linguistique de certains chapitres de ce livre.

il n'y a ni vainqueurs, ni soumis, et où la véritable mission demeure éducative et libératrice.

Comment s'ouvrir à la différence, à l'étrangeté et à la contingence ? Ainsi s'interroge *Sophie Cloutier* dans le quatrième texte. Sur les pas de l'éthique de l'hospitalité de Daniel Innerarity, elle montre comment cette anthropologie philosophique comprend l'être humain comme un être de réception et non comme un « maître et possesseur » de la nature. Elle examine comment peut se substituer le modèle de la souveraineté par la dialectique entre l'hôte et l'invité et ainsi faire l'apprentissage de l'étrange, pour y rencontrer l'autre.

Dans le cinquième texte, *Mathieu Gagnon* analyse tout d'abord la définition de la culture du point de vue de l'anthropologie. Claude Lévi-Strauss a en effet bien remarqué la tension entre l'unicité de la condition humaine (*la* culture) et la pluralité des formes sous lesquelles nous l'appréhendons (*les* cultures). La définition de l'UNESCO de 2005 quant à elle, répond aux pressions de la mondialisation et cherche à protéger les expressions culturelles. Mathieu Gagnon entrevoit la culture davantage comme une pratique réflexive et un enracinement plutôt que comme l'ensemble des manifestations ou des produits culturels.

Le sixième texte porte sur la mise en œuvre des politiques publiques concernant la biodiversité au Brésil. *Marta De Azevedo Irving* montre comment les politiques de développement économique et social entrent souvent en conflit avec la politique des aires protégées, même si des mécanismes de démocratie locale et de gestion ont été mis en place. Pour le Brésil la question centrale demeure : comment gérer de façon intégrée et participative de grandes étendues territoriales, stratégiques sur le plan de la biodiversité, en faisant converger les intérêts des divers acteurs sociaux et différents niveaux d'administration publique ?

À partir d'une enquête de terrain au Brésil sur les formes de militantisme et la mobilisation en ligne pour la conservation de la biodiversité au Brésil, *Marie Louise Trindade Conilh de Beyssac* et *Maria Inácia d'Ávila Neto* s'intéressent, dans le septième texte, aux formes d'interculturalité et de résistance culturelle permettant aux communautés de se représenter comme collectivité afin de se faire connaître pour se faire respecter. La « carte culturelle » construite à partir d'Internet du territoire des indigènes de la communauté Suruí est ici prise comme exemple.

La question de la pauvreté et de la vulnérabilité est abordée dans le huitième texte par *Regina Gloria Nunes Andrade* à partir de l'expérience du Centro Cultural Cartola dans la *favela* Mangueira de Rio de Janeiro. La culture brésilienne y est intégrée comme une dimension essentielle du développement durable. Sont examinées les formes d'art, en particulier la musique, comme un langage qui échappe à l'emprise de la représentation, et qui traduit à la fois la vitalité et la

multiplicité des besoins tout en redonnant au tragique et au « primitif » en l'humain une place centrale.

Des *favelas* au phénomène urbain, le neuvième texte d'*Oscar Daniel Corbella* et *Gustavo D'Avila Siqueira* aborde l'enjeu crucial du développement durable au sein des villes. Alors que plus de la moitié des êtres humains sur la terre habitent les villes, comment penser chaque ville afin qu'elle dispose d'une solution adaptée à son territoire, à ses ressources, à ses moyens de production, à son climat et à sa culture ? La ville « durable » se réfléchit comme un processus en cours où les technologies jouent un rôle essentiel dans les modèles de transition énergétique. Cependant, une erreur courante est de penser que, plus un édifice intègre des technologies de pointe, plus il est durable. La prudence s'impose quand il s'agit de savoir qui possède l'autorité pour rejeter une technologie au bénéfice d'une autre. Il s'agit également d'être attentif, en particulier pour les pays du « Sud » à la dépendance technique et économique que ces nouvelles technologies génèrent.

Si le phénomène de la ville moderne draine le dynamisme social, économique et culturel, les campagnes se trouvent dans des situations paradoxales face au développement durable. Au Sénégal, explique dans le dixième texte *Abdoulaye Sène*, la plupart des villages ruraux sont pauvres et luttent pour sortir du cycle de la pauvreté, de l'émigration des jeunes et d'une utilisation non durable des ressources naturelles et énergétiques. L'auteur examine l'adoption de la stratégie des écovillages au Sénégal et les objectifs du programme national des écovillages pour répondre à la pauvreté. L'écovillage vise le plus possible l'autosuffisance et accorde la priorité aux êtres humains et à l'environnement.

La deuxième partie de cet ouvrage intitulée « Développement durable et nanotechnologies » aborde différentes questions telles le développement des nanotechnologies dans l'agriculture, leur lien de plus en plus étroit avec l'économie mondialisée par le biais des brevets, la transition écologique possible ou non par le biais des nanotechnologies, les difficultés de l'encadrement réglementaire. Cette partie présente également des résultats de recherche concernant le développement des nanotechnologies au Brésil, les risques associés aux nanotechnologies, les perceptions du public québécois, les modes de participation et de débats publics.

Dans le onzième texte, *Catherine Larrère* aborde directement les enjeux de l'agriculture productiviste et des nanotechnologies dans les pays du Sud. Elle met en évidence la filiation entre la révolution verte et l'agriculture de précision dans laquelle les nanotechnologies s'insèrent. Elle montre que des solutions de rechange moins coûteuses et moins dépendantes des technologies des pays du Nord existent. À la place de modèles techniques plus ou moins standardisés et

généralisables imposés d'en haut, l'agriculture écologiquement intensive propose le développement de pratiques agricoles et de systèmes de production adaptés à la diversité des conditions locales et des capacités d'intervention des paysans dans la diversité de leurs savoirs et de leurs savoir-faire.

Le modèle agricole industriel qui s'alimente aux progrès techno-scientifiques est également le thème du douzième texte. Son auteur, *Louis-Étienne Pigeon*, réfléchit sur des modèles alternatifs au modèle techno-industriel agricole, en prenant appui sur l'éthique de la Terre d'Aldo Leopold et les travaux de John Baird Callicott afin d'instituer une pratique agricole saine et durable. Or, actuellement, le développement des technologies de pointe n'est pas un développement qui se construit relativement à des lieux, en fonction de communautés biotiques particulières, mais bien en fonction de besoins d'innovation et de production industrielle dont les causes sont souvent extérieures à ces communautés.

*Raphaël Larrère*, dans le treizième texte, montre comment les nanotechnologies et en particulier la biologie de synthèse ont pour démarche de mettre en place des dispositifs ouvrant un large champ de possibles. Or les nanotechnologies semblent relever de deux paradigmes : celui de la construction, de la fabrication, mais aussi de la production d'artefacts ; et celui du pilotage ou de la manipulation des êtres vivants et des processus naturels. Raphaël Larrère montre que le développement des technologies est problématique en ce sens que les technologies se proposent d'explorer des possibles naturels par une démarche qui tient d'un pilotage (assez mal maîtrisé) et relève du *faire-faire* et du *faire-avec*, alors qu'elles sont mises en œuvre avec une culture technique du *faire* et de la fabrication contrôlée.

À partir de son expérience politique, *Philippe Busquin* donne dans le quatorzième texte un portrait des efforts d'encadrement des nanotechnologies dans différentes instances comme l'UNESCO et la Communauté européenne. Il rappelle comment l'invisibilité des nanotechnologies rend difficile leur maîtrise et la localisation de leurs effets, d'où une similarité avec le nucléaire. Leur utilisation militaire et à des fins de sécurité pourrait les rendre incompatibles avec l'exercice des Droits de l'homme. Enfin, il existe un risque réel d'une « fracture nanotechnologique » avec le renforcement éventuel des inégalités entre pays en développement et pays développés.

Dans le quinzième texte, *Mathieu Noury* montre comment la nanomédecine se trouve au cœur de la construction du nouvel espace de la globalisation technico-économique que l'OCDE appelle la « bioéconomie ». Il analyse l'évolution des politiques scientifiques des États-Unis et révèle la façon dont la nanomédecine est associée à une entreprise de capitalisation généralisée de la santé et des

processus biologiques dans laquelle les chercheurs deviennent des entrepreneurs soumis à une compétition mondiale où les pays asiatiques se démarquent.

*Sophie Verville*, dans le seizième texte, explique comment les brevets entrent directement dans les préparatifs incontournables d'une mise en marché d'une invention. Les brevets portant sur les nanotechnologies s'attachent au passage de la science vers l'application industrielle et, ultimement, vers la commercialisation de biens qui incorporent l'invention. Elle soulève différents problèmes comme les conséquences négatives des régimes de propriété intellectuelle dans les pays en développement. La difficulté d'adapter les brevets aux objectifs du développement durable est encore bien réelle.

Dans le dix-septième texte, *Tania Maria de Freitas Barros Maciel* et *Carmen Silvia Menezes Machado* présentent des résultats d'entrevues effectuées auprès de chercheurs brésiliens en nanotechnologies. Les préoccupations des chercheurs concernent le développement approprié des nanotechnologies, leur financement futur, leur utilité économique. S'ils sont conscients des risques, comme les chercheurs de l'enquête initiale de Céline Lafontaine auprès des chercheurs québécois et canadiens, ils restent optimistes quant aux innovations de la «révolution nanotechnologique».

Le dix-huitième texte présente les résultats d'une autre enquête, cette fois-ci faite auprès de la population québécoise sur la perception des risques et des bénéfices reliés à l'utilisation des nanotechnologies. Dans cette étude très fouillée, *Nathalie De Marcellis*, *Ingrid Peignier* et *Anaïs Varinhos* concluent sur le fait que la formation d'une opinion sur les nanotechnologies est principalement liée à la considération ou non de bénéfices, à l'estimation d'un niveau de risque élevé et à une faible confiance envers le gouvernement dans la gestion de cet enjeu. Il reste que la population reste relativement peu informée des nanotechnologies, de leurs produits et de leurs risques.

Dans le dix-neuvième texte, *Marie-Hélène Parizeau* analyse comment l'éthique des nanotechnologies s'est réduite à la question de l'évaluation et de la gestion des risques des nanotechnologies. Pour aller au-delà d'une évaluation prudentielle des risques, elle-même assujettie à la logique économique qui s'inscrit dans le développement durable, deux pistes sont proposées pour élargir le champ de l'éthique des nanotechnologies. Tout d'abord, il s'agit d'introduire la question de la finalité dans le cycle de l'innovation technologique des nanotechnologies à partir des débats et consultations publics. Ensuite, pour ouvrir le concept classique d'évaluation des risques, il s'agit d'inclure les dimensions sociales du risque à partir d'une histoire culturelle des catastrophes technologiques qui se

rapporte à l'expérience vécue et partagée de ces catastrophes par les individus et les communautés.

Les débats publics sur les nanotechnologies ne sont pas universels, et se concentrent surtout en Europe. Dans le vingtième texte, la recherche de *Frédéric Dubois*, *Jimmy Voisine* et *Marie-Hélène Parizeau* porte sur les débats publics en France et en Suisse. À partir d'une analyse détaillée des documents, cette étude montre comment la façon dont le public appréhende les risques potentiels des nanotechnologies peut être comprise comme s'inscrivant en complémentarité avec le discours « informatif » univoque des experts et autres *parties-prenantes*. Les citoyens ordinaires possèdent en effet un vécu socioculturel de certaines catastrophes technologiques (une histoire culturelle des catastrophes technologiques) et c'est à partir de cet élément référentiel qu'ils sont aptes à reconstruire leur propre schéma de compréhension du risque au sein d'un débat comme celui concernant les nanotechnologies.

Les enjeux éthiques des formes de participation tant dans leur articulations que dans leur évaluation sont analysés par Bernard Reber dans le dernier et vingt-et-unième texte. L'évaluation technologique participative ainsi que « l'innovation et la recherche responsables » sont des nouveautés institutionnelles qui font écho à l'innovation technologique. Il faut, explique-t-il, se poser les questions du pourquoi, du comment participer, et de la qualité éthique de participation à atteindre. Comment répondre aux revendications de participation citoyennes ? Comment les citoyens peuvent-ils être entendus pour contribuer aux choix des financements de la recherche ? Les procédures sont nécessaires mais non suffisantes. Bernard Reber montre les failles des formes de participation qui se sont développées par expérimentations successives, et indique comment à chaque niveau des éléments de solution peuvent être apportés afin d'améliorer la participation citoyenne, la responsabilité éthique et la transparence démocratique.

Les nanotechnologies sont un exemple type de l'arrimage entre techno-sciences et économie qui se manifeste tant dans les discours que les pratiques du développement durable. La participation citoyenne pratiquée ou revendiquée dans les choix technologiques constitue une des matérialisations possibles du souci éthique dans le politique. Si cette revendication démocratique n'est effective que dans certains pays « développés », d'autres formes de résistance s'expriment à travers les expressions de la diversité culturelle que les pays « en développement » illustrent bien à travers les écovillages ou les projets de villes durables. « À chacun son développement durable » est un appel pour qu'au sein de la biosphère, différentes trajectoires de développement économique, d'épanouissement social et culturel, ainsi que de protection de l'environnement, soient possibles.



PREMIÈRE PARTIE

# **Développement durable et diversité culturelle**



# **Le développement durable : une logique d'exclusion de la diversité culturelle ?**

Marie-Hélène PARIZEAU

Il est maintenant classique de présenter le concept de développement durable à partir de sa définition inscrite dans le rapport Brundtland de 1987<sup>1</sup>. Ce rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies fut, avec le recul historique, une tentative réussie de sortir de l'impasse idéologique du concept de « développement des sociétés » et de son corollaire, le « sous-développement ». Le « développement » en devenant « durable » introduit un principe de justice envers les générations futures, tient compte de la crise environnementale en protégeant la nature, et fait de l'économie capitaliste le moteur de ce développement durable. Rappelons que la définition du développement durable du rapport Brundtland était pour le moins complexe :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, et à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation

---

1. Ce texte est une version remaniée et développée de l'article publié sous le titre « Le développement durable et l'homo economicus : de l'occultation du concept de diversité culturelle » dans la revue *Éthique publique*, 2014, 16(1), 2-13.

sociale imposent sur les capacités de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Ainsi les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays – développés ou en développement, à économie de marché ou à économie planifiée. Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre, mais devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement durable et sur un cadre stratégique permettant d'y parvenir. (Rapport Brundtland, p. 51).

La force attractive du triangle Environnement / Économie / Développement s'est déployée du Sommet de la terre de 1992 à Rio de Janeiro, avec l'adoption de l'Agenda 21 « Stratégie mondiale pour le développement durable », au Sommet mondial du développement durable de Rio+10 à Johannesburg en 2002, puis à Rio+20 à Rio de Janeiro en 2012 ainsi que dans le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>. Ce concept n'a cessé de s'affirmer politiquement à l'échelle de la planète, tout en se diversifiant dans ses définitions et ses mises en œuvre (Brunel, 2004 ; Maréchal *et al.*, 2005). La Communauté européenne a inscrit le développement durable dans sa stratégie<sup>3</sup>, le Québec a

- 
2. Programme de développement durable à l'horizon 2030, résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015.
  3. Conseil de l'Union européenne, 9 juin 2006, *Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour le développement durable*, 10117/06  
« Le développement durable signifie que les besoins de la génération actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'agit là d'un objectif fondamental de l'Union européenne, énoncé dans le traité et déterminant toutes les activités et politiques de l'Union. Il a pour objet de préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité et repose sur les principes de la démocratie, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la solidarité, de l'État de droit et du respect des droits fondamentaux, y compris la liberté et l'égalité des chances pour tous. Il vise à l'amélioration continue de la qualité de la vie et du bien-être sur Terre des générations actuelles et futures. A cette fin, il promeut une économie dynamique, le plein emploi, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle. » Paragraphe 1, p. 2.

adopté une loi sur le développement durable<sup>4</sup>, ma propre université se vante d'être une université au label développement durable<sup>5</sup>.

Bien que remis en question par de nombreux groupes sociaux ou ONG locaux ou internationaux, par des écologues ou des chercheurs universitaires (Latouche 2004 ; Attac, 2004 ; La ligne horizon, 2003 ; Sauv , 2007), il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui ce concept envahissant demeure incontournable tant   l' chelle des institutions internationales qu'  celle des institutions nationales, r gionales ou locales.

Le concept de d veloppement durable est devenu en 25 ans la nouvelle grille d'interpr tation des politiques publiques, et telle une id ologie politique, il oriente l'action et la d cision politiques. En 1949, le discours du pr sident am ricain Truman lan ait un appel au « d veloppement » des nations dans un contexte de reconstruction, apr s la Seconde Guerre mondiale, et dans le contexte de la lutte contre le communisme. Le concept de d veloppement durable prend son essor quant   lui, dans le triomphe du lib ralisme apr s la chute du mur de Berlin en 1989 et dans la foul e du mouvement de la mondialisation de l' conomie. Le d veloppement durable se pr senterait-il alors comme un  l ment central du renouvellement du lib ralisme pour inventer des solutions pratiques et des r ponses innovantes en faisant face aux d fis contemporains dont fait partie la crise environnementale doubl e des changements climatiques ? Le concept de d veloppement durable n'a-t-il pas des racines profondes dans cet id al du lib ralisme du XIX  si cle qui, s'inspirant d'Adam Smith, a affirm  le d veloppement  conomique en vue du bien- tre de tous ?

---

4. Loi sur le d veloppement durable du 19 avril 2006 ([www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm)). Cette loi  nonce p le-m le 16 principes : la sant  et la qualit  de la vie ; l' quit  et la solidarit  ; la protection de l'environnement ; l'efficacit   conomique ; la participation et l'engagement ; l'acc s au savoir ; la subsidiarit  ; le partenariat et la coop ration inter-gouvernementale ; la pr vention ; la pr caution ; la protection du patrimoine culturel ; la pr servation de la biodiversit  ; le respect de la capacit  de support des  cosyst mes ; la production et la consommation responsables ; le pollueur payeur ; l'internalisation des co ts.

On notera que si la Strat gie europ enne mentionne la diversit  culturelle, celle-ci n'appara t pas dans la loi qu b coise mais se manifeste sous l'id e d'une protection du patrimoine culturel. Le patrimoine culturel repose sur une conception mus ale, mat rielle de la culture et exemplaire d'une valeur universelle (Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, UNESCO, 1972). La protection du patrimoine culturel ne refl te que partiellement l'id e de la diversit  des cultures.

5. L'Universit  Laval utilise l'accr ditation internationale en d veloppement durable STARTS. [www2.ulaval.ca/developpement-durable.html](http://www2.ulaval.ca/developpement-durable.html)

À ce large débat, ma modeste contribution sera d'éclairer et d'analyser comment, dans certaines institutions onusiennes importantes – le PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement), PNUD (programme des Nations Unies pour le développement), UNESCO –, a été adopté en 20 ans un discours sur le développement durable qui réduit progressivement celui-ci à l'économique. D'une part, cette réduction à l'économie, fût-elle verte, a un impact budgétaire sur le choix de leurs programmes et, d'autre part, elle évacue d'autres valeurs portées par des discours sur la conservation de la nature et la protection de la biodiversité, ou encore, sur la diversité culturelle et la pluralité des conceptions du monde.

La réflexion éthique et philosophique qui suit portera plus particulièrement sur les liens de plus en plus distendus qui rattachent le concept de diversité culturelle au concept de développement durable. J'analyserai le phénomène de l'occultation de la diversité culturelle en montrant comment d'autres concepts s'affirment au point où on peut se demander dans quelle mesure la diversité culturelle a fait partie des objectifs du développement durable. En fait, notre hypothèse pose que cette occultation constitue davantage une incompatibilité de fond entre le discours sur la diversité culturelle et celui sur le développement durable.

Dans un premier temps, je ferai un retour historique afin de dégager certaines contradictions et ce qui est occulté, à savoir la diversité culturelle. Ensuite, je présenterai les principaux arguments défendus par le PNUE et le PNUD pour arrimer leurs discours et pratiques aux objectifs du développement durable. Puis, j'examinerai comment le concept de diversité culturelle est écarté par le discours économique-environnemental. Enfin, je conclurai par une analyse critique qui mettra en évidence certains arrière-plans philosophiques en particulier la difficulté de penser la relation nature/culture au sein de la modernité occidentale. Ceci constitue le fil conducteur de notre analyse.

## **1. Contextualisation historique**

La conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro en 2012 (Rio+20) avait soulevé l'espoir qu'une mobilisation mondiale pour la protection de l'environnement était encore possible malgré les impasses successives des accords sur les changements climatiques (en particulier la conférence de Copenhague en 2009). Plusieurs acteurs attendaient un nouvel élan semblable à celui de la Conférence des Nations Unies de juin 1992, qui avait produit la *Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement* qui nouait ensemble, pour une première fois, l'environnement et le développement. Le document adopté à Rio+20, intitulé *L'avenir que nous voulons*, fait quant à lui la synthèse des problèmes environnementaux et des priorités du développement durable.

Il fait le tour des préoccupations des États du Nord, du Sud ou émergents ainsi que des voies de solution.

Les problèmes de viabilité et de durabilité environnementales sont, en effet, encore plus criants qu'il y a 20 ans : acidification des océans et perte de biodiversité, déforestation, phénomènes météorologiques extrêmes, désertification, pollution par les déchets chimiques, pollution par l'exploitation minière, etc. Les problèmes liés au développement humain sont tout aussi gigantesques : augmentation de la population mondiale, insécurité alimentaire, problème d'accès à l'eau potable avec une urbanisation galopante, surpêche, conséquences des changements climatiques pour les pays du Sud, augmentation des inégalités de richesse, etc. Les constats sont bien documentés et accablants :

Nous reconnaissons que l'élimination de la pauvreté, l'abandon de modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable» (*L'avenir que nous voulons*, 1.4).

En soudant l'économie à l'environnement au sein du développement durable, ce document affirme qu'en changeant la façon de produire, une richesse mondiale renouvelée sera induite permettant alors une « élimination de la pauvreté et de la faim ». Ce document fait état d'ailleurs de toutes les conventions, de tous les programmes d'action et des stratégies conduites sous l'égide des différentes organisations des Nations Unies qui travaillent déjà à la mise en œuvre du développement durable. Le constat de ce document est simple : le mouvement est lancé pour une transformation de l'économie mondiale afin qu'elle fonctionne de façon durable et plus équitable.

Pourtant, ce document n'apporte guère de nouveaux éléments ni de nouvelles mesures concrètes et contraignantes pour l'ensemble des États. Par-delà les questions sur les rapports de force politique ou les valeurs communes affirmées<sup>6</sup>, ne pourrait-on pas s'interroger, à l'inverse, sur ce qui est absent de ce document qui dynamise le développement économique par les contraintes environnementales ? Qu'est-ce que le discours sur le développement durable, en unifiant et en uniformisant, marginalise, voire exclut ?

---

6. Les valeurs affirmées au sein du concept de développement durable dans le document *L'avenir que nous voulons*, se regroupent autour de la justice (lutte contre la pauvreté), le développement social (niveau de vie adéquat), les Droits de l'homme (liberté, paix, non-discrimination), la croissance économique durable (richesse), la protection et régénération des écosystèmes, la bonne gouvernance et l'État de droit.

Certains chercheurs et intellectuels ont déjà posé des jalons pour identifier « ce qui manque ». Edgar Morin, dès 1999 dans le cadre de l'UNESCO, a expliqué qu'un développement même durable conçu en des termes technico-économiques est une notion pauvre parce qu'il lui manque les dimensions intellectuelle, affective, morale. De leur côté, Yvan Droz et Jean-Claude Lavigne (2006) par le biais de l'éthique ont montré qu'en déplaçant certains points de vue, l'être humain pourrait alors ne pas oublier ou sacrifier. D'autres encore, par le biais de la biodiversité cherchent une forme de réconciliation sociale (Fleury *et al.*, 2012).

Cette dimension proprement humaine, qui est évoquée ici, peut être saisie dans un premier temps à partir du concept de culture. Bien que sa définition fasse toujours l'objet de discussion, la définition commune<sup>7</sup> adoptée par l'UNESCO montre ce qui échappe à l'économie de marché :

la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (UNESCO, Préambule de la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001)

Afin d'éviter les formes essentialistes ou passéistes de la culture entendue comme tradition fixe ou figée, le concept de diversité culturelle a été forgé pour caractériser les cultures dans leurs facettes dynamiques dans l'espace et le temps. Ainsi, la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2001) a voulu aller plus loin en liant conceptuellement la diversité culturelle tant à la diversité biologique<sup>8</sup> qu'à l'idée fondatrice de l'UNESCO – les Droits de l'homme<sup>9</sup>, en affirmant des droits

- 
7. Cette définition de la culture s'appuie sur un long travail de réflexion au sein de l'UNESCO et sur trois textes issus de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (*Notre diversité créatrice*, 1995), et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles et le développement (Stockholm, 1998)
  8. Article 1 : La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. (UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001).
  9. Article 2. Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel

culturels. L'article 3 montre ensuite que le développement humain s'inscrit dans la diversité culturelle. Le développement est décrit de façon beaucoup plus large que le strict développement économique :

La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun ; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante. (UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001)

Le concept de diversité culturelle est donc une tentative d'élargissement du concept de développement durable par l'ajout d'une composante essentielle à tout être humain, la pluralité des cultures. Cependant, la question qui se pose ici est celle d'une compatibilité réelle entre la diversité culturelle et les discours dominants sur le développement durable. S'agit-il d'une greffe de concepts, d'une juxtaposition, de quelque chose d'externe ? Ou d'une continuité conceptuelle avec le développement durable ? Sur le plan éthique, peut-on affirmer que le développement durable véhicule des valeurs communes avec la diversité culturelle ? Comment se traduisent-elles concrètement ? Or si nous reprenons le document de 60 pages de Rio +20, *L'avenir que nous voulons*, force est de constater que le concept « diversité culturelle » n'apparaît qu'une seule fois sous la rubrique « Développement durable et tourisme<sup>10</sup> » et qu'il est synonyme de savoirs traditionnels et locaux.

Pourquoi n'y-a-t-il pas de place dans le triangle du développement durable économie -développement des sociétés – environnement (Guay *et al.*, 2004) pour la diagonale de la diversité culturelle qui introduirait alors un principe de diversité dans l'ensemble du développement durable ? Or, depuis 20 ans, dans les grandes agences de l'ONU que sont le PNUE et le PNUD, on assiste exactement au mouvement inverse, c'est-à-dire à une concentration et à un rétrécissement des pôles de l'environnement et du développement des sociétés, réduisant alors le développement durable à une conception économique libérale monétarisable.

---

constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique. (UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001)

10. « 130 ...Nous sommes conscients qu'il faut appuyer les activités liées au développement durable du tourisme et le renforcement des capacités à cet égard, qui favorisent la connaissance de l'environnement, conservent et préservent l'environnement, respectent la vie sauvage, la flore, la diversité biologique, les écosystèmes et la diversité culturelle et améliorent les conditions de vie et les sources de revenu des populations locales en protégeant leur économie, ainsi que l'environnement et le milieu naturel dans son ensemble... » (*L'avenir que nous voulons*, 2012, p. 28) (je souligne).

## **2. Le PNUE : de la protection de l'environnement à la monétarisation des services environnementaux**

La stratégie du PNUE concernant les priorités de protection environnementale a évolué progressivement au tournant des années 2000 vers un discours économique-environnemental. Le *Millenium Ecosystem Assessment*, constitué en 2001, mobilise le PNUE : les calculs monétaires concernant les services écosystémiques deviennent le moyen privilégié de documenter la surexploitation des ressources naturelles et leur utilisation non durable.

Au fil des ans les objets restent les mêmes : protection de l'eau, pollution atmosphérique, déchets, changements climatiques, gestion écosystémique, protection de la biodiversité. Si on juge d'après les rapports annuels<sup>11</sup> et le passage en 2006 à un nouveau directeur exécutif (Klaus Toepfer, économiste et politicien, fait place à Achim Steiner, un économiste du développement), le tournant vers l'adoption du concept de développement durable et la monétarisation de l'environnement s'est précisé et accéléré. Il s'agit de sortir d'un discours alarmiste pour documenter les dégradations de l'environnement en conjuguant « la reconnaissance croissante de la valeur économique importante des ressources fournies par la nature » (Rapport annuel, 2006, p. 4).

Exemplaire à cet égard, le rapport annuel de 2006 énonce qu'il faut mettre en place une mondialisation durable car l'économie et la protection de l'environnement ne sont pas fondamentalement incompatibles. Le vocabulaire de l'économie s'empare ainsi des enjeux environnementaux : il faut valoriser « le capital naturel », « la consommation, la production et le tourisme doivent être durables », etc. En 2007, le message du rapport annuel est clair : pour lutter contre les changements climatiques, de nouvelles sources d'énergie sont nécessaires, il faut donc passer à l'économie verte. Ce sera le fil conducteur jusqu'au volumineux rapport de 2011, *Toward a green economy. Pathways to sustainable development and poverty eradication*.

Sans reprendre ici les contenus exhaustifs de ces rapports annuels, mentionnons deux concepts économique-environnementaux qui se retrouvent au cœur de la stratégie du PNUE : l'internalisation des externalités négatives et les services écosystémiques. Ils illustrent comment le discours économique va petit à petit marginaliser le discours sur la protection de la biodiversité et la conservation de la nature qui s'appuie sur l'écologie. Ce dernier, bien que plus scientifique, pré-suppose sur le plan éthique une certaine conception de la nature, développée

---

11. On trouve tous les rapports annuels du PNUE de 2001 à 2013 sur le site [www.unep.org/publications/](http://www.unep.org/publications/).